

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 25 juin 2024]

Date de la convocation

19 juin 2024

Date de mise en ligne

27 juin 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Procurations : 7

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Martine VIOLETTE, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Christophe WATTRELOT, Dominique BOYER, Marie MONTELS, Thomas DOMENECH *Conseillers*.

Absents et représentés : Gabriel CARRAMUSA, Antony MOUSSU, Christel PALIS, Thierry BODDI, Elisa GILLET, Monique GUILLE, Daniel RIBES

Absents : Corinne DARMANI

N° 061/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Approbation du schéma directeur cyclable

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Gaillac a été lauréate d'un appel à projet lancé par l'Ademe en 2021.

Il s'agit du programme AVELO 2 – Axe 1 : soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études.

Un marché d'étude a été attribué au cabinet IMMERGIS le 19 janvier 2023, pour la réalisation du schéma directeur cyclable

La première phase de cette étude consistait en la réalisation d'un diagnostic pour mettre en évidence les caractéristiques du territoire et de ses habitants au regard de la problématique de la mobilité.

Dans ce premier temps, des concertations/animations groupes de travail, notamment le comité d'usagers du vélo, ont été mis en place.

Le diagnostic final réalisé par IMMERGIS dresse un état des lieux :

- du réseau cyclable existant ;
- des aménagements existants ;
- des aménagements déjà prévus à court et moyen terme.

De plus, l'étude a permis de mettre en évidence un certain nombre de points noirs :

- La discontinuité des aménagements existants ;
- Les ronds-points et intersections ;
- Le partage de cheminements piétons-vélos ;
- Le stationnement automobile ;
- L'absence d'aménagements ;
- Des cheminements unidirectionnels.

De ce constat ont découlé des recommandations techniques pour l'amélioration et la sécurisation du réseau existant. Ces préconisations portent pour l'essentiel sur la continuité des aménagements, la mise aux normes et le traitement des intersections.

Le processus de concertation a quant à lui permis de faire ressortir des enjeux : la réalisation d'aménagements, la mise en sécurité, la signalétique, la communication et la sensibilisation.

La méthodologie d'élaboration du schéma directeur a été celle de départ, à savoir :

- Présentation de chaque étape en COPIL, COTECH ;
- Concertation (Comité des usagers) ;
- Travail avec la Communauté d'Agglomération afin de s'assurer de la cohérence des schémas communal et intercommunal.

Le plan de mobilité remis en mars 2024 (présenté en commission Développement durable le 27 mars 2024) par IMMERGIS comporte une proposition de maillage cyclable du territoire.

Chaque fiche aménagement sectorisée et cartographiée définit les itinéraires retenus, la proposition de dimensionnement des travaux nécessaires et leur évaluation financière.

La proposition de réseau est déclinée en trois niveaux de hiérarchie :

- Le réseau structurant ;
- Le réseau secondaire ;
- Le réseau tertiaire.

L'aménagement de l'ensemble du réseau est évalué à environ 3,5 M € HT.

Compte tenu de l'enveloppe financière nécessaire, un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) doit être réalisé.

Ce PPI devra être adossé au plan voirie de la Ville pour plus de cohérence.

La coordination avec l'Agglomération (qui est Autorité Organisatrice de la Mobilité) est fondamentale. En effet, certains secteurs pourront soit être réalisés directement par l'Agglomération soit par la commune par le biais d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

Sur une période de 5 ans, une enveloppe annuelle de 75 000 € sera consacrée à la réalisation des aménagements que nous définirons comme prioritaires.

La fin du programme sera étalée à compter de 2030.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le schéma directeur cyclable annexé à la présente délibération,
- D'approuver le PPI,
- D'autoriser Madame le maire à solliciter des financements auprès de l'ensemble des organismes publics,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

1 annexe

VOTES POUR : 25

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 7

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le schéma directeur cyclable annexé à la présente délibération,

APPROUVE le PPI mentionné ci-dessus,

AUTORISE Madame le maire à solliciter des financements auprès de l'ensemble des organismes publics,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath it.

Fait à Gaillac le 26 juin 2024